

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@orange.fr



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juillet 2026

Sous la Présidence de Cornelia ROTT - Maire,

Présents : Cornélia ROTT, Aurélie HAUCK, Anne-Sophie ROTT, Olivier CLERY, David GIROLT, Francis WOEHL, Isabelle KNAEBEL, Frédérique JUNKER, Frédéric WENDLING, Martin SCHEIDT, Nicolas FISCHER, Fabien ROHE, Claudia FRISON, Sandra BEILL, Denis EBERT, Françoise BRAUN, Michel LOM.

Absents excusés : Lucie FRISON, absente excusée, donne pouvoir à Cornelia ROTT, Mathieu STEINMANN, absent excusé, donne pouvoir à Michel LOM.

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 17

OBJET : 2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES – RESSOURCES HUMAINES

2.1 SERVICES TECHNIQUES : Renouvellement d'un contrat

Afin de pallier à plusieurs absences et à un accroissement d'activités - la partie la plus chargée de l'année pour les espaces verts débutant avec le printemps - il est proposé, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, de renouveler le contrat d'un agent technique territorial contractuel (*de catégorie C*) à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026 et jusqu'au 30 juin 2027, moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 01 du grade d'agent technique territorial contractuel, indice brut : 389 indice majoré : 373.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, avec 3 abstentions (Françoise BRAUN, Michel LOM, Mathieu STEINMANN) et 16 voix pour,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DECIDE** le renouvellement d'un contrat pour un agent technique territorial contractuel de catégorie C à temps complet conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027, moyennant une rémunération mensuelle

correspondant à l'échelon 01 du grade d'agent technique territorial contractuel, indice brut : 389 indice majoré : 373,

- **CHARGE** Madame la Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
La Maire
Cornelia ROTT

La secrétaire de séance
Anne-Sophie ROTT

Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

